



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26-6444 du 21 OCT. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Marie-Christine WEIDMANN
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial
Chef du service Publics spécifiques
Direction des Territoires d'interventions sociales
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame WEIDMANN, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Chef du service Publics spécifiques, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des activités de la direction des Territoires d'interventions sociales, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame WEIDMANN, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame WEIDMANN et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Frédéric BEAUCHEF

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 23 OCT. 2026
et de sa publication ou notification le 23 OCT. 2026